

18 juin 2013

Rapport du Conseil fédéral 2011-2012 sur les activités de la politique migratoire extérieure de la Suisse

Résumé

Depuis plus d'une dizaine d'années, les différents offices impliqués dans la politique migratoire extérieure de la Suisse travaillent en étroite coordination. La Suisse joue à ce propos un rôle pionnier au niveau international. La structure de coordination interdépartementale a été améliorée en 2011 selon les propositions du Rapport sur la coopération en matière de migration internationale (Rapport IMZ) dont le Conseil fédéral a pris acte en février 2011. Elle comprend actuellement trois niveaux (Plenum der Inderpartementalen Arbeitsgruppe für Migration (IAM Plenum) – niveau directeurs ; Ausschuss für Internationale Migrationszusammenarbeit (IMZ-Ausschuss) – niveau vice-directeurs ; groupes de travail pour régions, pays et thèmes prioritaires). Les principaux acteurs sont le DFJP (ODM, office responsable pour la politique migratoire suisse et FEDPOL) et le DFAE (DDC, DP) ainsi que le SECO.

Le rapport IMZ de 2011 prévoit que « l'IAM Plenum élabore annuellement pour le DFJP et le DFAE un rapport d'activités à l'intention du Conseil fédéral. Ce rapport fournit la base pour la définition des priorités en matière de politique migratoire extérieure pour la prochaine année ou à moyen terme. Il peut également fournir la base pour des rapports au Parlement ». Allant dans ce sens, il a été décidé au sein de l'IMZ-Ausschuss d'élaborer un seul rapport d'activités pour 2011 et 2012. C'est ainsi que le DFJP (ODM) et le DFAE (DDC, DP) ont préparé, sous la forme d'une note de discussion, un rapport 2011-2012 sur les activités de la politique migratoire extérieure de la Suisse.

Le 14 juin 2013, le Conseil fédéral a pris acte de ladite note de discussion du 7 juin 2013. En outre, il a, décidé, que le DFJP (ODM), en collaboration avec le DFAE (DP et DDC), adapterait la note de discussion afin d'en faire un rapport du Conseil fédéral au Parlement pour l'informer sur les activités de la politique migratoire extérieure de la Suisse de 2011-2012 ainsi que sur les activités politiques prévues pour 2013.

D'une part, le rapport du Conseil fédéral présente les principales activités 2011 et 2012 de la politique migratoire extérieure de la Suisse. Allant dans ce sens, il est intéressant de relever certaines d'entre elles : c'est ainsi qu'en 2011, la Suisse a notamment assuré la présidence du Global Forum on Migration and Development (GFMD) et fort de son expérience, fourni une contribution hautement appréciée au Forum de 2012 présidé par la République de Maurice. Durant la même période, Mme la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a signé, le 14 février 2011, un protocole d'entente établissant un partenariat migratoire avec le Nigéria respectivement le 11 juin 2012 avec la Tunisie. Diverses réunions de mise en œuvre de ces partenariats, ainsi que de ceux conclus en 2010 avec les pays des Balkans occidentaux (Bosnie et Herzégovine, Serbie et Kosovo) ont été mises sur pied. De plus, le DFAE (DDC et DP) ainsi que le DFJP (ODM) ont, en raison de la situation actuelle dans les régions respectives, intensifié leurs actions visant à renforcer la protection des réfugiés dans leur région d'origine (Protection in the Region) en Jordanie, Liban, Syrie ainsi que dans la Corne de l'Afrique. En outre, de nombreuses rencontres officielles ont permis de promouvoir l'approche "whole-of-government" de la Suisse dans le domaine migratoire, et ont facilité des échanges d'informations avec les autorités de nombreux Etats tiers.

D'autre part, le rapport expose la manière dont les divers offices respectivement départements ont mis en œuvre la décision du Conseil fédéral relative à la note de discussion "possibilité d'établir un lien entre la politique migratoire extérieure et d'autres domaines de la collaboration bilatérale".

Enfin, le rapport présente ses conclusions sur les années écoulées ainsi que les perspectives du Conseil fédéral pour 2013.

1. Contexte

La migration est un phénomène complexe qui touche presque tous les domaines politiques. Par conséquent, une politique migratoire cohérente doit faire le lien entre la migration et d'autres domaines comme le développement mais pas uniquement. Elle permet également à ce que les différents intérêts de la Suisse en matière de migration soient respectés (retour, prévention de la migration irrégulière, protection des réfugiés, migration et développement, migration régulière et marché du travail, gouvernance internationale de la migration). Pour ce faire, une étroite coordination interdépartementale est nécessaire. Depuis plus d'une dizaine d'années, les différents offices impliqués dans la politique migratoire extérieure de la Suisse travaillent en étroite coordination. La Suisse joue à ce propos un rôle pionnier au niveau international. La structure de coordination interdépartementale a été améliorée en 2011 selon les propositions du Rapport sur la coopération en matière de migration internationale (Rapport IMZ) dont le Conseil fédéral a pris acte en février 2011. Elle comprend actuellement trois niveaux (IAM Plenum¹ – niveau directeurs ; IMZ-Ausschuss² – niveau vice-directeurs ; groupes de travail pour régions, pays et thèmes prioritaires). Les principaux acteurs sont le DFJP (ODM, office responsable pour la politique migratoire suisse et FEDPOL) et le DFAE (DDC, DP) ainsi que le SECO.

Le rapport IMZ de 2011 prévoit que « l'IAM Plenum élabore annuellement pour le DFJP et le DFAE un rapport d'activités à l'intention du Conseil fédéral. Ce rapport fournit la base pour la définition des priorités en matière de politique migratoire extérieure pour la prochaine année ou à moyen terme. Il peut également fournir la base pour des rapports au Parlement ». Il a été décidé au sein de l'IMZ-Ausschuss d'élaborer un seul rapport d'activités pour 2011 et 2012. En 2011, les priorités de la politique migratoire extérieure ont été d'un côté, au niveau multilatéral, la présidence suisse du Forum mondial sur la migration et le développement et d'un autre côté, au niveau bilatéral, l'établissement, respectivement le renforcement, des partenariats migratoires au Nigeria et dans les Balkans de l'Ouest. En 2012, des objectifs concernant l'Afrique du Nord et les programmes pour la protection des réfugiés dans leur région d'origine s'y sont rajoutés, comme mentionné dans la note d'information de mai 2012 au Conseil fédéral sur les objectifs 2012 de l'IMZ-Ausschuss.

2. Cadre général

2.1 Rapport sur la coopération en matière de migration internationale (Rapport IMZ)

En février 2011, le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur la coopération en matière de migration internationale, rédigé en commun par le DFAE et le DFJP. Ce rapport a confirmé que l'un des objectifs de la politique suisse en matière de migration est la gestion efficace de la migration internationale, qui doit avoir lieu en toute sécurité, dans la légalité et dans le respect des droits et des intérêts de toutes les parties. Ce rapport a confirmé aussi les trois principes de la politique migratoire extérieure de la Suisse, à savoir que la Suisse considère la migration comme un phénomène global, qui est source de défis à relever et d'opportunités à saisir (*approche globale de la migration*) en collaboration avec les pays d'origine, de transit et de destination (*approche de partenariat*) et moyennant une mise en œuvre cohérente des instruments de politique intérieure et extérieure et une étroite coordination interdépartementale (*whole-of-government approach*).

¹ Plenum der Interdepartementalen Arbeitsgruppe für Migration (IAM Plenum)

² Ausschuss für Internationale Migrationszusammenarbeit (IMZ-Ausschuss)

2.2 Cohérence de la politique migratoire suisse

Début 2012, le débat sur une conditionnalité stricte entre coopération au développement et coopération dans le domaine de la réadmission a été relancé en particulier au Parlement et dans les médias. L'IMZ-Ausschuss est convaincu que la cohérence, à différents niveaux, est le moyen le plus efficace pour défendre les intérêts de la Suisse dans le domaine du retour et améliorer concrètement la coopération dans le domaine de la réadmission.

- Cohérence de la politique migratoire : privilégier une approche globale de la migration ainsi qu'une prise en compte équilibrée des intérêts de tous les partenaires est une manière efficace pour débloquer/améliorer la coopération dans le domaine de la réadmission. L'instrument des partenariats migratoires est à ce propos particulièrement approprié, voir l'exemple du partenariat migratoire avec la Tunisie ci-dessous.
- Synergies avec la coopération internationale : la question de la migration est bien ancrée dans le nouveau Message concernant la coopération internationale 2013-2016 de la DDC et du SECO et une stratégie du Programme Global Migration et Développement de la DDC a été approuvée par la direction. Cela est dû d'une part à l'importance de la migration pour la coopération au développement, la migration étant un facteur clé dans les programmes de développement rural, de formation professionnelle ou de création d'emplois. Ce Message répond d'autre part aussi aux exigences de politique intérieure de prendre en compte de manière adéquate les intérêts de la Suisse dans le domaine migratoire, par exemple en mettant en avant l'approche globale de la migration et un engagement de la DDC et du SECO dans les partenariats migratoires en cours.
- Synergies avec d'autres domaines des relations bilatérales : Sur demande du Conseil fédéral, le DFJP, le DFAE et le DFE ont élaboré un papier de discussion pour le Conseil fédéral examinant les possibilités de faire des liens entre la politique migratoire, en particulier les questions de réadmission, et d'autres dossiers de politique extérieure hors de la coopération au développement. Le Conseil fédéral, lors de sa séance du 15 juin 2012, a confirmé que les possibilités concrètes d'établir de tels liens doivent être examinées au cas par cas et que l'intérêt général de la Suisse doit prévaloir. Il a également mandaté l'ODM d'établir une liste des pays prioritaires selon la perspective du retour à traiter dans la structure IMZ. Cette liste a été présentée lors de la séance du 16 août 2012. Le DFAE et le DFE sont quant à eux chargés d'aviser à temps et en fonction de cette liste le DFJP d'opportunités concrètes pour établir des liens entre la politique migratoire et d'autres dossiers de la politique extérieure en général ou de la politique économique extérieure.

3. Principales activités 2011-2012 de la politique migratoire extérieure de la Suisse

3.1 Forum mondial sur la migration et le développement

En 2011, la Suisse a assuré la présidence du GFMD³, représentée par l'Ambassadeur extraordinaire chargé de la coopération internationale en matière de migration. Le GFMD est actuellement la plus importante plateforme globale consacrée à la discussion de thèmes relevant de la migration et du développement. Créé en 2006 à l'initiative de Kofi Annan, alors Secrétaire général de l'ONU, le Forum est ouvert à tous les Etats membres de l'ONU. Il se propose de promouvoir les échanges informels d'expériences et la coopération entre les

³ Global Forum on Migration and Development (GFMD)

Etats d'origine, de transit et de destination ainsi que d'autres acteurs, notamment la société civile et les organisations internationales concernées. L'objectif prioritaire de la présidence suisse du GFMD en 2011 a été de promouvoir un dialogue entre les Etats axé sur la pratique. En collaboration étroite avec les Etats intéressés, elle a organisé quatorze réunions régionales sur quatre continents. Ces ateliers régionaux se sont articulés autour des trois thèmes suivants : la mobilité professionnelle et son potentiel pour le développement, la coordination de la lutte contre la migration irrégulière et les instruments concrets susceptibles de soutenir les politiques en matière de migration et développement. Les résultats de ces réunions ont été discutés au niveau global à l'occasion de la Conférence de clôture, qui a eu lieu à Genève en décembre avec la participation de 165 Etats et de 30 organisations internationales ayant statut d'observateur. Les recommandations issues de cette conférence de clôture ont été résumées dans le rapport final de la présidence suisse du GFMD. Grâce à son approche axée sur la pratique, la Suisse a fourni une contribution hautement appréciée par la communauté internationale au renforcement de la coopération internationale dans les domaines de la migration et du développement. Relevons encore que la Suisse a elle-même fortement bénéficié de sa présidence du GFMD de plusieurs points de vue et qu'elle continuera à en bénéficier au cours des années à venir:

- La Suisse a pu faire avancer la discussion sur des thèmes en rapport avec la migration qu'elle juge politiquement importants (migration irrégulière, migration professionnelle, protection des droits des migrants, rôle/contributions des migrants pour le développement) dans une enceinte multilatérale de haut niveau. Le rapport de clôture du GFMD 2011 restera ces prochaines années un document de référence central dans le dialogue international sur la migration.
- Le GFMD a soutenu les efforts entrepris en vue d'intégrer la thématique migratoire dans la coopération au développement sur le plan tant conceptuel qu'opérationnel et l'a inscrite dans un contexte global.
- La Suisse a pu se faire une image des priorités et des intérêts que de nombreux Etats et d'autres acteurs importants, y inclus la société civile suisse, ont dans le domaine de la migration et de la politique du développement.
- La Suisse a eu l'occasion d'étoffer considérablement le réseau de relations qu'elle entretient à travers le monde avec des acteurs étatiques ou non étatiques dans les domaines de la migration et du développement. Différentes rencontres bilatérales à haut niveau ont également eu lieu en marge du GFMD. Ces rencontres ont permis d'aborder des questions concrètes de la coopération bilatérale en matière de migration avec des pays clés pour la Suisse. La rencontre entre le Secrétaire d'Etat de la Suisse et son homologue nigérian a, par exemple, permis de débloquer l'obtention de 26 Laissez-Passer pour le vol spécial à destination de Lagos du 6 décembre 2011.

Forte de son expérience de présidente du GFMD 2011, la Suisse a fourni une contribution hautement appréciée au Forum de 2012 présidé par la République de Maurice qui s'est inspiré du format décentralisé de la présidence suisse. Dans ce cadre, deux séminaires thématiques ont été organisés par la Suisse sur le thème de la cohérence pour le développement dans le domaine de la migration et de l'intégration de la migration dans la planification au développement, notamment les stratégies de lutte contre la pauvreté. La Suisse a aussi su mettre en exergue l'idée et la nécessité d'une interaction renforcée avec les autres parties prenantes comme par exemple la société civile et les organisations onusiennes regroupées sous l'égide du Global Migration Group. Par ailleurs, la Suisse s'est engagée activement, lors de la 67ème Assemblée générale de l'ONU en 2012, dans les négociations de la résolution sur les modalités du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement prévu en 2013.

3.2 Partenariats migratoires

3.2.1 Partenariat migratoire avec le Nigeria

Le 14 février 2011, la Conseillère Fédérale Simonetta Sommaruga a signé un protocole d'entente établissant un partenariat migratoire avec le Nigeria. Le concept du partenariat migratoire, prévu dans la nouvelle loi sur les étrangers en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008 (art. 100, al. 1, LEtr), permet à la Suisse de poursuivre ses intérêts dans le domaine des migrations en tenant compte des intérêts du pays partenaire. En dialoguant avec celui-ci, la Suisse recherche des solutions constructives aux défis posés par la migration (p. ex. migration irrégulière, retour, traite des êtres humains) et cherche à saisir les opportunités économiques, sociales et culturelles qui y sont liées. C'est le premier partenariat migratoire que la Suisse a établi avec un pays africain. Il est prévu dans ce cadre la tenue de deux dialogues migratoires par années (Joint Technical Committee). Le premier a eu lieu en juin 2011 à Abuja et a permis de concrétiser la coopération dans différents domaines de la migration.

Le Joint Technical Committee de février 2012, mené par le Directeur de l'ODM et le Chef de la Division Sécurité humaine du DFAE, a permis de discuter de la mise en œuvre de différents projets communs (vocational training et coopération avec la diaspora en tant qu'acteur de développement, coopération dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement, échanges en Suisse pour le perfectionnement professionnel, lutte contre la traite des êtres humains, etc.) ainsi que des questions du retour, y compris des vols spéciaux. Les deux gouvernements ont confirmé la priorité à donner aux retours volontaires (aide au retour, vols de ligne accompagnés ou non) mais également la possibilité de recourir à des vols spéciaux en dernier recours. A ce propos, il a été rappelé que les mesures de contrainte, en principe les plus légères possibles, peuvent être renforcées selon le principe de proportionnalité. Suite à ce Joint Technical Committee, deux vols spéciaux vers Lagos se sont déroulés sans incidents en mai et en septembre 2012 permettant le retour de 32 personnes. Seules 4 personnes ont été rapatriées avec des mesures de contraintes renforcées. Un deuxième Joint Technical Committee s'est tenu début novembre 2012 à Abuja.

Ainsi, l'objectif fixé pour 2012 de renforcer la mise en œuvre du partenariat (dialogues réguliers, projets communs) et de développer une procédure standard pour l'exécution des renvois acceptable pour les deux pays a été pleinement atteint.

3.2.2 Partenariats migratoires avec des pays des Balkans occidentaux

Dans le cadre des partenariats migratoires conclus avec la Bosnie et Herzégovine, la Serbie et le Kosovo, plusieurs dialogues migratoires bilatéraux ont eu lieu en 2011. Quelque 25 projets de coopération sont en cours dans les domaines de la gestion des migrations, de la prévention de la migration irrégulière ainsi que, depuis peu, d'une approche conjointe des questions de migration et de développement avec la participation de la diaspora. En décembre 2011, l'IMZ-Ausschuss a adopté une nouvelle stratégie pour la poursuite du développement des partenariats migratoires avec les Balkans occidentaux jusqu'en 2015. Cette stratégie met l'accent sur une approche globale de la migration ainsi qu'une approche de partenariat. Les domaines prioritaires pour la coopération sont le retour et la réintégration, les synergies entre migration et développement, la prévention de la migration irrégulière, la migration régulière ainsi que la coopération régionale. La stratégie prévoit un engagement d'environ CHF 20 millions sur quatre années (contributions de la DDC, de l'ODM, de la DSH, du SECO et du Liechtenstein).

L'objectif pour 2012 était de renforcer la mise en œuvre de ces trois partenariats migratoires et de mieux prendre en compte le phénomène d'une migration accrue de Roms sans perspectives socio-économiques dans une Europe pratiquement libéralisée de l'obligation de visas (exception Kosovo). Des dialogues migratoires avec ces trois pays ont eu lieu en été 2012. Compte tenu de l'augmentation des demandes d'asile de ressortissants des Balkans occidentaux (sans le Kosovo), la question des effets de la libéralisation des visas a été un thème important de ces dialogues. L'ODM a, à ce propos, réagi début août 2012 en prenant des mesures particulières pour traiter les demandes d'asile déposées par des ressortissants d'Etats européens considérés comme sûrs, comme par exemple une accélération de la procédure d'asile pour que les demandes soient traitées dans les 48 heures. Les dialogues migratoires avec les autorités de la Serbie et de la Bosnie et Herzégovine, ayant eu lieu en automne 2012, ont offert une plateforme pour aborder des questions techniques et s'assurer le soutien des autorités.

3.2.3 Partenariat migratoire avec la Tunisie

La Suisse a réagi rapidement aux bouleversements politiques qui se sont produits en Afrique du Nord. Le 11 mars 2011, le Conseil fédéral a décidé de renforcer l'engagement de la Suisse en Afrique du Nord à moyen terme et de manière substantielle. Les différentes activités de la Suisse dans le domaine de la transition démocratique et du développement économique ont contribué à créer un contexte favorable pour le renforcement de la coopération migratoire. Le 11 juin 2012, la Conseillère Fédérale Simonetta Sommaruga a signé un protocole d'entente établissant un partenariat migratoire avec la Tunisie, ainsi qu'un accord relatif à l'échange de jeunes professionnels et un accord de coopération en matière de migration, réglant notamment les questions liées à la réadmission et à la réintégration. Dans le domaine du retour, de janvier 2011 à fin décembre 2012, 931 personnes sont rentrés en Tunisie au moyen d'un vol commercial. De plus, un programme pour le retour volontaire et la réintégration socioprofessionnelle a débuté le 15 juillet 2012 (228 personnes rentrées avec le soutien de ce programme entre mi-juillet et fin décembre 2012). Les vols spéciaux sont possibles et un total de 10 personnes ont dû être rapatriées par ce biais à destination de la Tunisie entre novembre 2011 et décembre 2012. Fin 2012, l'identification des personnes devant quitter la Suisse et l'octroi de Laissez-passer par les autorités tunisiennes se fait encore de manière lente.

La négociation rapide de ce partenariat migratoire et des deux accords (réadmission et échange de jeunes professionnels) est une preuve de la pertinence de privilégier une approche globale de la migration, qui tient compte aussi bien des défis que des opportunités de ce phénomène, ainsi qu'une prise en compte équilibrée des intérêts de tous les partenaires pour trouver des solutions constructives aux domaines sensibles comme le retour. L'Ambassadeur spécial pour la coopération internationale en matière de migration avait en effet reçu un mandat début 2012 pour la Tunisie et l'Algérie dans le but d'améliorer la coopération dans le domaine du retour dans le cadre d'une approche globale de la migration et en cohérence avec les engagements suisses existants. En avril 2012, il a également reçu un mandat similaire pour le Maroc. Une mission interdépartementale, menée par l'Ambassadeur spécial, s'est donc rendue à Rabat fin octobre 2012. Les autorités marocaines se sont montrées intéressées à collaborer de manière globale avec la Suisse, la coopération dans le domaine du retour reste cependant bloquée. En Algérie, différents démarches ont été entreprises au cours de l'année 2012, mais n'ont pas été couronnées de succès.

3.3 Programmes pour la protection des réfugiés dans leur région d'origine en Jordanie, Liban, Syrie et engagement de la Suisse dans la Corne de l'Afrique

Le DFAE (DDC et DP) et l'ODM s'engagent conjointement depuis quelques années pour renforcer la protection des réfugiés dans leur région d'origine (Protection in the Region). Les objectifs de tels programmes sont : 1) de contribuer à ce que les personnes déplacées obtiennent le plus rapidement possible une protection ; 2) de soutenir les premiers pays d'asile dans leurs efforts pour mettre en place des systèmes d'asile efficaces et 3) de contribuer à réduire la migration secondaire irrégulière. La rapide détérioration de la situation en Syrie a poussé la Suisse en 2012 à élargir son programme pour la protection des réfugiés dans leur région d'origine afin de soutenir les pays voisins de la Syrie, en particulier le Liban et la Jordanie, dans leurs efforts pour accueillir et protéger les réfugiés syriens. La Suisse a également décidé en 2012 d'intensifier son engagement dans la Corne de l'Afrique en se concentrant sur la sécurité alimentaire, la gouvernance et la promotion de la paix, la santé et la migration. Cette nouvelle Stratégie de la Suisse (lead DFAE) pour la Corne de l'Afrique, qui associe aussi l'ODM, prévoit un engagement renforcé dans le domaine de la migration à trois niveaux : 1) protection des réfugiés dans leur région d'origine ; 2) coopération avec la diaspora pour le développement ; 3) dialogue migratoire régional via IGAD⁴. Les activités vont se baser sur l'engagement de l'aide humanitaire et vont être en lien avec le programme pour la protection dans la région existant au Yémen.

3.4 Autres activités

Au-delà de ces activités principales de la politique migratoire extérieure de la Suisse en 2011 et 2012, une coordination interdépartementale au sein de la structure IMZ a également eu lieu dans divers autres domaines. Cela a eu lieu principalement dans le cadre des différents groupes de travail (diaspora, Europe, dialogue international en matière de migration, Nigeria, Afrique du Nord, PiR Corne de l'Afrique/Yémen, PiR Syrie/Jordanie/Liban, Sri Lanka, Afrique de l'Ouest et Balkans occidentaux) mais également au sein de l'IMZ-Ausschuss et de l'IAM Plenum. Les bons contacts entre les différents services mis en place grâce à la structure IMZ ont conduit à une amélioration de la coopération également au-delà de cette structure.

Par ailleurs, la Conseillère Fédérale Simonetta Sommaruga a également signé un accord de coopération en matière de migration avec la Guinée le 14 octobre 2011. Cet accord couvre les questions de l'entrée, du séjour et du retour. Il va au-delà d'un accord de réadmission classique et comprend également l'aide à la réinstallation ou encore la collaboration dans la lutte contre le trafic d'êtres humains.

De nombreuses rencontres officielles traitant de la migration ont également été organisées en 2011 et en 2012, notamment à travers l'engagement de l'Ambassadeur spécial pour la coopération en matière de migration internationale. Ces rencontres ont tout d'abord permis de promouvoir l'approche *whole-of-government* de la Suisse dans le domaine migratoire, et ont facilité des échanges d'informations avec les autorités de nombreux Etats tiers.

4. Mise en œuvre de la décision du Conseil fédéral à propos de la note de discussion « Possibilité d'établir un lien entre la politique migratoire extérieure et d'autres domaines de la collaboration bilatérale »

Lors de la séance du Conseil fédéral du 15 juin 2012, les différents départements de l'administration fédérale ont été priés de considérer les liens potentiels entre la politique migratoire et les autres dossiers de politique extérieure. Ceci a donné lieu, lors de la séance de

⁴ Intergovernmental Authority on Development (IGAD), regionaler Zusammenschluss von 8 Staaten des Horn von Afrika.

l'IMZ-Ausschuss du 16 août 2012, à une présentation par l'ODM d'une liste de pays prioritaires dans le domaine du retour. Au cours de cette séance, il a également été décidé qu'un tel exercice aurait lieu tous les six mois lors des séances étant présidées par l'ODM. Tous les pays de cette liste nécessitant l'implication d'autres partenaires IMZ en vue d'un déblocage de la situation dans le domaine du retour font l'objet d'un groupe de travail IMZ. Ainsi, les réflexions visant à améliorer la coopération dans le domaine du retour ont pu être menées dans un cadre déjà en place.

La mise en œuvre de la décision du Conseil fédéral à propos de cette note de discussion n'a pas encore occasionné d'effets directs, mais a contribué à institutionnaliser les mécanismes de coopération au sein de la structure IMZ. Les réflexions pour établir un lien entre la politique migratoire extérieure et d'autres domaines de la coopération bilatérale ont par exemple contribué à normaliser la coopération dans le domaine du retour avec le Nigeria, qui ne figure plus sur la liste des pays prioritaires mentionnée ci-dessus. Les engagements des différents offices de l'administration fédérale continuent cependant à être coordonnés dans le groupe de travail IMZ. La prise en compte des priorités dans le domaine du retour se poursuivra dans la structure de coopération IMZ, ce qui constitue une parmi d'autres perspectives pour l'année à venir.

5. Conclusion et perspectives 2013

La politique migratoire extérieure de la Suisse a pu être significativement renforcée lors de ces deux dernières années. La présidence du GFMD en 2011 a permis de démontrer que la Suisse est un acteur incontournable du dialogue international en matière de migration. Différents succès sont également à noter au niveau bilatéral avec par exemple l'établissement de deux nouveaux partenariats migratoires au Nigeria et en Tunisie. Au niveau interne, l'approche *whole-of-government* est bien ancrée et les nombreux engagements de l'Ambassadeur spécial pour la coopération internationale en matière de migration, qui incarne cette approche, en sont la preuve.

Il s'agit donc tout d'abord en 2013 de poursuivre ces efforts. Les domaines prioritaires qui ont été définis par l'IMZ-Ausschuss lors de sa séance d'octobre 2012 comprennent le développement des cinq partenariats migratoires existants. Dans chacun des cas, un dialogue régulier dans le domaine de la migration est donc maintenu afin de garantir une bonne coopération dans les différents domaines (retour, protection, migration et développement, etc.) avec les autorités, et de veiller à la mise en œuvre des différents projets préalablement définis. Il s'agit également d'adopter une communication active à propos de cet instrument de la politique migratoire extérieure de la Suisse. Le renforcement du dialogue migratoire avec le Maroc et l'Algérie constitue un autre objectif prioritaire, notamment en vue d'une coopération accrue dans le domaine du retour.

Un engagement renforcé des partenaires IMZ au sein des deux programmes de protection dans la région a également lieu à partir de 2013. Dans la Corne de l'Afrique, de nouveaux projets veillant à la protection des réfugiés, des personnes déplacées internes et autres populations vulnérables sont mis en œuvre. Un engagement accru pour venir en aide aux réfugiés syriens est également contenu dans le cadre du programme Protection dans la Région établi en Syrie, en Jordanie, et au Liban.

Différents projets sont également mis en œuvre dans le domaine migration et développement au cours de l'année 2013 à travers la coopération entre la DDC et le SECO. Les autres objectifs concernent le dialogue international en matière de migration, avec un engagement actif de la Suisse prévu lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et

le développement en automne 2013 ; l'Initiative Nansen pour le renforcement de la protection des personnes déplacées lors de catastrophes naturelles ; la coopération avec les pays de l'Union européenne et avec la Turquie. Autre objectif pour l'année 2013, le déploiement des nouveaux postes d'officiers de liaison « immigration » au Maroc, au Liban, au Soudan, s'ajoutant ainsi aux postes actuels au Kosovo, au Nigeria, au Sénégal, au Sri Lanka et en Turquie.

En février 2013 la Conseillère Fédérale Simonetta Sommaruga a signé deux accords de coopération en matière de migration, réglant plus en détails les questions liées à la réadmission et à la réintégration, avec l'Angola, et la République Démocratique du Congo. D'autres accords similaires, notamment avec le Cameroun, le Sri Lanka ou l'Inde, sont en discussion.